

Eugénie-les-Bains

Bulletin municipal

Janvier 2024



Soyons connectés !

Retrouvez toutes les actualités du moment, les animations, les alertes et les infos pratiques sur les différents réseaux et le panneau lumineux ...

Directeur de la publication : Philippe BRETHERS ♦ **Conception, rédaction et mise en page / crédits photos :** commission communication animation et associations ♦ **Impression :** Mairie

p. 3 Vie communale / p. 5 Aménagement – Environnement / p. 12 Budget 2023 / p. 14 Infos pratiques / p. 17 Quelques évènements en image / p. 20 Associations



Editorial ...

Eugénoises, Eugénois,

Le contexte économique général de 2023 aura à nouveau comporté son lot de difficultés : l'inflation, les relations commerciales mises à mal avec la situation géopolitique qui se dégrade dans de nombreux endroits du monde, l'augmentation de l'énergie, les catastrophes climatiques qui ont parfois paralysé vos activités...

Il n'est pas toujours facile de retrouver le sourire dans ces conditions. Pourtant le rire et les rêves de nos enfants doivent encore trouver le bonheur de s'épanouir.

Bernard Fontenelle, a écrit « Le grand obstacle au bonheur, c'est de s'attendre à un trop grand bonheur ».

Notre bonheur vient du fond de nous-mêmes et même si les conditions de vie sont importantes, essayons de retrouver, pour ces fêtes de fin d'année, notre capacité à donner du bonheur autour de nous-mêmes. Les petits bonheurs de tous les jours sont ceux qui font le grand bonheur.

Le lien social est également vivifié par tout le tissu associatif de notre commune et encore une fois, je voudrais souligner le courage et la générosité de tous ceux qui s'investissent dans une association pour que d'autres personnes puissent être représentées, puissent échanger...

Comme vous avez pu le constater les travaux de réhabilitation de l'ancienne poste touchent à leurs fins, et nous aurons le plaisir au début du printemps de vous faire découvrir ce nouveau lieu.

L'année thermale se termine avec une très légère hausse de la fréquentation, il nous faudra collectivement faire preuve de renouveau et d'un discours positif pour retrouver le nombre de curistes d'avant Covid.

Pour terminer, je vous souhaite une excellente lecture de ce numéro et vous donne rendez-vous en 2024, notamment lors de la cérémonie des vœux le 13 janvier.

Toute l'équipe municipale vous souhaite une belle année 2024.

Philippe BRETHERS





Vie communale

Procès-verbaux des réunions

Vous pouvez retrouver les compte-rendus des réunions du conseil Municipal sur le site Internet de la Mairie : www.eugenielesbains.fr
Menu : La Mairie / Comptes-rendus CM

Coût de l'énergie

La plus importante dépense d'énergie est générée par la facture d'électricité de la salle d'animation, utilisée quasi quotidiennement par les associations locales et les animations. **La consommation de 15 cts/kWh en 2022 est passée à 50 cts/kWh en 2023.**

Formation

Le Centre de Gestion propose de dispenser une formation pour l'utilisation du **défibillateur** le **MARDI 16 JANVIER 2024 à 14h00**.

Cette formation est accessible à tous les Eugénois. Le nombre de participants est limité à **8**. Il convient donc de **s'inscrire ou se renseigner** au préalable auprès de Virginia à la **Mairie (05 58 51 15 37)**.

Eclairage public

Le SYDEC est missionné pour remplacer les globes des lampadaires par des « LED ».

Le devis s'élève à 45 076 €. Le SYDEC en finance 19 609 € et l'Etat 5 149 €.

La participation communale sera de 13 264 €.

Cette modification permettra l'éclairage permanent des zones concernées.

Etat civil

NAISSANCES

Théa BRETHER née le 6 avril 2023 (Hélène GARDESSE et Bruno BRETHER)

Mathéo OUDIN né le 12 mai 2023 (Marie HERRAN et Louis OUDIN)

Jade LFENETRE née le 29 juin 2023 (Audrey BATS et Christophe LAFENETRE)

Léandre MAURICE né le 06 juillet 2023 (Julie et Yannick MAURICE)

DECES

Jean FOURNIER décédé le 20 mars 2023

Marcel FAUTHOUX décédé le 20 mars 2023

Maurice LEROUX décédé le 07 septembre 2023

MARIAGES

Laurence BEAUDOIN et Alain BELLEC mariés le 31 mai 2023

Lucie CERE et Julien LUCMORT mariés le 26 août 2023

Stationnement et réglementation

Depuis le 1^{er} janvier 2023, Sylvain CAZAUBON, ASVP intervient régulièrement pour faire de la prévention ou verbalisation en cas de non-respect de la réglementation du stationnement.

Il a consacré 148 heures de travail à cette mission. Après une période de prévention et de sensibilisation, les verbalisations ont débuté mi-mars.

A ce jour, 50 procès-verbaux ont été dressés : 46 de 2^{ème} classe à 35 € pour stationnement gênant ou

abusif et 4 de 4^{ème} classe pour stationnement très gênant.

Parmi les usagers verbalisés, on retrouve des curistes et des locaux, avec une dominance de curistes.

Les axes les plus verbalisés sont la Route de Mounon, la rue de l'Eglise, la route d'Aire et la rue René Vielle.

Quatre parkings municipaux absorbent le flux journalier de véhicules (dont 50 places supplémentaires aménagées route de la Poste).

Les trottoirs du village ne sont pas des places de stationnement (rue de l'Eglise, route de Mounon, route de la Poste, ...).

Pour mémoire, ce panneau indique une interdiction de stationnement le long de la rue.



Nous vous rappelons également à nouveau que les routes qui traversent notre village sont les routes départementales RD11 (route de Geaune) et RD65 (route d'Aire).

Le parking municipal d'une centaine de places situé à proximité reste désespérément vide au profit d'un stationnement dangereux et illégal le long de ces départementales.

Il est dommage d'observer de telles situations principalement le dimanche lors de la messe.

Dangereux pour plusieurs raisons : deux voitures ne peuvent pas se croiser et les piétons ne peuvent pas emprunter le trottoir et sont obligés de marcher sur la route. Sans oublier les dégradations occasionnées au niveau des bordures et des revêtements des trottoirs.

Illégal car c'est interdit de stationner ainsi sur une départementale. En fonction de l'emplacement, un stationnement gênant ou dangereux peut être sanctionné d'une amende.

Que dit la loi ? Petites explications

Source : Direction de l'information légale et administrative (Première ministre), Ministère chargé de la justice

Vous devez payer **une amende forfaitaire** : Somme à régler dans un délai précis à la suite de certaines infractions relatives notamment à la circulation routière et sans passage par un tribunal. Le montant peut être minoré ou majoré en fonction de la date de paiement.

Si vous ne respectez pas les règles de stationnement :

- **Stationnement abusif** : Plus de 7 jours au même endroit, ou moins selon la réglementation municipale : **35 €**
- **Stationnement gênant** : Sur un emplacement réservé : taxi, bus..., sur un emplacement qui empêche l'accès ou le dégagement d'un autre véhicule, sur un pont, dans un passage souterrain, dans un tunnel, sur une bande d'arrêt d'urgence sauf nécessité absolue, devant l'entrée carrossable d'un immeuble, devant une borne de recharge pour véhicules électriques, sur un emplacement réservé aux livraisons hors horaires autorisés : **35 €**

- **Stationnement très gênant** : Sur une place pour personne handicapée, sur un passage piéton, à moins de 5 m en amont d'un passage piéton dans le sens de la circulation, hors emplacements prévus, sur une piste cyclable, sur une voie verte sauf véhicules autorisés, sur un trottoir, sur une chaussée ou voie réservée à certaines catégories de véhicules (bus, taxi, ambulance, covoiturage...) sauf en cas de nécessité absolue : **135 €**
- **Stationnement dangereux** : À proximité d'une intersection de routes, de virages, de sommets de côte ou de passages à niveau, lorsque la visibilité est insuffisante. : **135 €**. Vous perdez également **3 points** sur votre permis et risquez une **suspension de permis de conduire de 3 ans maximum**.

De plus, votre véhicule peut être **immobilisé et mis en fourrière** si vous êtes absent ou si vous refusez de bouger votre véhicule.



Aménagement – Environnement

Musée et salle attenante



Après un an de travaux, l'ancienne gare a un nouveau visage.

Le musée qui abritera les œuvres de Gaston Larrieu, peintre né à Eugénie et la salle attenante sont achevés.

51 places ont été créées avec le réaménagement du parking. L'implantation initiale des arbres a permis d'en conserver un maximum. Ceux qui ont été abattus étaient malades ou morts.



Lotissement « Guillemon »

Onze lots du lotissement situé route de Grenade ont trouvé preneurs.

A ce jour, il reste trois lots non pourvus :
lots 7, 9 et 10

Nous souhaitons la bienvenue aux premiers acquéreurs dont les ventes sont actées :

- ↳ Lot 2 : Mme BRETHOUS Mélanie
- ↳ Lot 6 : Mme TORRES et M. SANCHEZ

Eugénie ... Village de course landaise

La **Fédération Française de la Course Landaise** souhaite mettre en place un **circuit des arènes du Tursan** sur notre territoire, permettant ainsi de mettre en valeur ce patrimoine et offrir la découverte et la valorisation de notre village.

Le conseil Municipal a répondu favorablement à cette sollicitation avec la mise en place de **pancartes aux entrées de village** et par **l'apposition sur nos arènes de panneaux** résumant l'histoire de la course Landaise et l'historique de nos arènes.



- ≥ Panneaux pour les arènes : 304 € HT les 2 panneaux
- ≥ Panneaux d'entrée d'agglomération : 570 € HT les 3 panneaux



Fibre optique

La commune est dotée de la fibre optique. Vous pouvez dès à présent faire les démarches pour vous raccorder. Rendez-vous sur www.pixl-fibre.fr.

Toute la puissance de la fibre chez vous en 3 étapes



01 Je teste mon éligibilité

Bonne nouvelle, la fibre optique est disponible dans votre commune. **Testez votre éligibilité** et retrouvez toutes les informations concernant le réseau sur www.pixl-fibre.fr

02 Je sélectionne mon opérateur

Une fois éligible, **sélectionnez l'opérateur de votre choix**, présent sur le réseau et souscrivez un abonnement auprès de ce dernier. La liste des opérateurs est à retrouver sur notre site.

03 Je conviens d'un rendez-vous

Laissez-vous guider par votre opérateur. Très rapidement, **convenez d'un rendez-vous** afin qu'un technicien procède au raccordement fibre de votre domicile.



Flashez et téléchargez la brochure pour **tout savoir sur le raccordement** à la fibre de votre domicile.

Rendez-vous sur
pixl-fibre.fr



Nous vous rappelons que les propriétaires privés doivent réaliser l'élagage ainsi que l'entretien des arbres afin d'assurer la pérennité des lignes aériennes.

Entretien des cours d'eau



Entretien des cours d'eau

Qui ? Quoi ? Quand ? Comment ?

A l'attention des élus et propriétaires riverains

Qui ?

Le devoir du propriétaire riverain

Sur un cours d'eau non domanial, le propriétaire riverain est propriétaire jusqu'à la moitié du lit. Il a le devoir d'entretenir régulièrement le cours d'eau pour garantir le bon écoulement des eaux.

Article L.215.14 du Code de l'Environnement

Quoi ?

Quelles sont les compétences du SAM ?

- Entretien des cours d'eaux et milieux aquatiques
- Gestion de la végétation et plantations
- Lutte contre l'instabilité des berges
- Enlèvement d'embâcles
- Accompagnement et amélioration de la dynamique fluviale
- Restauration d'habitats piscicoles

Qu'est-ce qu'un enjeu d'intérêt général et/ou de sécurité publique ?

C'est un ouvrage, un lieu utilisé ou fréquenté par l'ensemble de la population dont il est nécessaire d'assurer la sécurité.

Par exemple : une route, un bâtiment public, un pont....

Constatation d'un désordre

Inaction du ou des propriétaire(s) concerné(s)

Relève-t-il des compétences du SAM et menace-t-il un enjeu d'intérêt général ou de sécurité publique ?

OUI

NON

Intervention du SAM

Pas d'intervention du SAM

Envoi de courriers rappelant leurs devoirs aux propriétaires riverains par les communautés de communes/agglomération ou communes *

Inaction des propriétaires

Action des propriétaires *

Possibilité de portage par communautés de communes/agglomération ou commune à la charge du propriétaire *

Conformément à l'article 215-16 du code de l'Environnement



⚠ Toute intervention portée par le SAM, les propriétaires, ou les collectivités doit être réalisée conformément à la Loi sur l'eau.

* Dans ces cas de figure le SAM se tient à disposition des propriétaires ou collectivités pour un accompagnement technique et règlementaire.

Comment ?

S'agit-il d'un cours d'eau ou d'un fossé ?

Avant toute intervention il est nécessaire d'identifier le type d'écoulement sur lequel sont envisagés les travaux car la réglementation n'est pas la même.

A consulter en ligne : http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/140/CARTO_COURS_EAU_LANDES.map

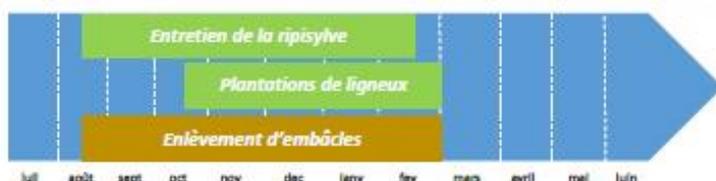
Précautions

Chaque cas est une particularité, n'hésitez pas à vous rapprocher des agents du syndicat ou de la DDTM pour des conseils techniques et/ou réglementaires.



 Interdit  Soumis à autorisation  Ne pas faire  Bonne action

Quand ?



Contacts

Syndicat Adour Midouze

Tel : 05.58.46.18.70

@ : contact@adourmidouze.fr

www.adourmidouze.fr

DDTM des Landes – Service police de l'Eau

Tel : 05.58.51.30.42

@ : ddtm-spema@landes.gouv.fr

Ordures ménagères et Biodéchets



A PARTIR DU 1ER JANVIER 2024 QUE METTRE DANS MON COMPOSTEUR ?

50% déchets humides

- ÉPLUCHURES DE LÉGUMES ET DE FRUITS
- MARC DE CAFÉ
- RESTES DE REPAS
- PAIN
- LAITAGE
- CROÛTES DE FROMAGE
- FANES DE LÉGUMES
- FRUITS ET LÉGUMES ABÎMÉS
- TONTE D' HERBE
- ...

ASTUCE
Placez un petit stock de matières sèches à côté du composteur

50% déchets de secs

- FEUILLES D' ARBRES
- TAILLES DE HAIES
- FLEURS FANNÉES
- PLANTES
- COQUILLES D' OEUFS
- ESSUIE-TOUT / MOUCHOIR
- COPEAUX
- CARTON (BOÎTE D' OEUFS, CARTON PIZZA...)
- CENDRE
- SCIURE
- ...

Surveiller l'humidité

en pressant une poignée de compost dans votre main : si quelques gouttes coulent, tout va bien !

ASTUCE
Odeurs = trop humide !
Rajoutez de la matière sèche

Aérer le composteur

en mélangeant le compost au moins une fois par mois

Surtout pas !

- ✗ Sacs plastiques biodégradables
- ✗ Contenu des sacs d'aspirateur
- ✗ Produits chimiques
- ✗ Tissus / lingettes

POUR SAVOIR COMMENT UTILISER LE COMPOST OBTENU OU POUR TOUT AUTRE INFO

Téléchargez le guide de l'ADEME "Comment réussir son compost ?" sur internet ou demander au SICTOM

Adresse :

1221 route de Geaune

Horaires :

lundi, mercredi et vendredi : 14h-18h
samedi : 9h-12h et 14h-17h
fermée le mardi et jeudi

À partir du 1er janvier 2024, le tri des biodéchets devient obligatoire pour tous.

Ainsi, en compostant vos déchets biodégradables, vous réduisez jusqu'à 30% de vos ordures ménagères jetées à la poubelle.

En plus d'un acte citoyen pour une gestion durable des déchets, vous aidez votre collectivité à réduire les coûts de traitement des déchets traditionnels.

📄 Réservez dès aujourd'hui votre composteur individuel auprès du Sictom Ouest
☎ 05 62 08 93 84.

2 POULES ET 150 KG DE POUBELLES EN MOINS



Vous souhaitez participer à cette opération. Faites votre demande par mail à sictom.ouest@wanadoo.fr ou remplissez le formulaire en ligne en cliquant sur l'image



Budget 2023

Comptes administratifs 2022

Budget principal de la commune d'Eugénie-les-Bains

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Réalisé	259 748.52 €	228 954.98 €
Restes à réaliser	805 390.00 €	726 106.46 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Réalisé	519 970.04 €	751 728.50 €

Fonctionnement + 231 758.46 €
 Investissement - 30 793.54 €
Résultat + 200 964.92 €

Budget du Lotissement IRAGON

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Réalisé	145 678.58 €	0 €
Restes à réaliser	0.00 €	
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Réalisé	206 168.83 €	293 086.10 €

Fonctionnement 86 917.27 €
 Investissement - 145 678.58 €
Résultat - 58 761.31 €

Taux d'imposition 2023

Les taux d'imposition des taxes communales (Foncier Bâti et Foncier Non Bâti) sur l'année 2023 ont été reconduits sans augmentation. La Taxe d'Habitation ne concerne plus que les résidences secondaires.

Impôt	Bases 2023	Taux 2023	Produit 2023
Taxe Habitation (résidences secondaires)	153 042 €	17.88%	27 364 €
Foncier Bâti	689 500 €	32.76 % (dont 15.79% pour la part communale)	225 880 €
Foncier Non Bâti	27 100 €	59.98%	16 255 €
			269 499 €

Le produit attendu net perçu par la commune ne sera toutefois que de 233 694 € dans la mesure où l'Etat ne compense pas en totalité la taxe d'habitation.

La somme compensée résulte du transfert du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, du département à la commune.

Budget principal 2023

	Dépenses	Recettes
Investissement	1 004 701.29 €	1 004 701.29 €
Fonctionnement	767 090.61 €	767 090.61 €

Note de présentation brève et synthétique du budget principal primitif 2023 :

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2023, voté par le conseil municipal, peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de l'Etat autant que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes, section de fonctionnement, incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune et toutes les charges courantes et, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées essentiellement au titre des impôts locaux et autres ainsi que des dotations versées par l'Etat. Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les salaires représentent 38 % des dépenses de fonctionnement de la commune. Les dotations de fonctionnement de l'Etat sont en constante diminution depuis plusieurs années.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant
Dépenses courantes	216 071.00 €
Dépenses de personnel	258 192.04 €
Autres dépenses de gestion courante	66 192.00 €
Dépenses financières	17 936.00 €
Dépenses exceptionnelles	116 709.81 €
Autres dépenses	2 000.00 €
Total dépenses réelles	677 100.85 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	14 940.58 €
Virement à la section d'investissement	75 049.18 €

Recettes	Montant
Excédent brut reporté	121 681.38 €
Recettes des services	24 679.11 €
Impôts et taxes	451 821.12 €
Dotations et participations	118 009.00 €
Autres recettes de gestion courante	50 900.00 €
Atténuation de charges	0 €
Produits exceptionnels	0 €
Total recettes réelles	767 090.61 €
Produits (écritures d'ordre entre sections)	0 €

c) La fiscalité

- Taxe foncière sur le non bâti : 59.98 %
- Taxe foncière sur le bâti : 32.76 % dont 15.79% pour la part communale + 16.97% pour la part départementale transférée à la commune.
- Taxe habitation sur les résidences secondaires : 17.88%

Le produit attendu net perçu par la commune est de 233 694 € dans la mesure où l'Etat ne compense pas en totalité la taxe d'habitation.

II. La section d'investissement

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des gros travaux de

bâtiments et voirie, des acquisitions de mobilier, matériel, informatique, véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (DETR, FEC, est.) et enfin des emprunts.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

Dépenses	Montant
Remboursement d'emprunts	89 324.00 €
Opérations d'équipement (à lister)	20 475.00 €
Autres dépenses RAR	805 390.00 €
Ecritures ordre	52 177.99 €
Subventions équipement versées	6 540.76 €
Déficit reporté	30 793.54 €
Total général	1 004 701.29 €

Recettes	Montant
Excédent de fonctionnement capitalisé	110 077.08 €
Virement de la section de fonctionnement	75 049.18 €
FCTVA/taxe aménagement	22 252.00 €
RAR N-1 MUSEE	726 106.46 €
RAR DETR SONORISATION	4 098.00 €
Opérations ordre	67 118.57 €
Total général	1 004 701.29 €

c) Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

- Achat d'un lave-vaisselle : 8 000.00 €
- Aménagement d'un jardin plantes aromatiques : 11 000.00 €

Budget lotissement Iragon 2023

	Dépenses	Recettes
Investissement	310 955.58 €	310 955.58 €
Fonctionnement	252 494.27 €	252 494.27 €

Subventions attribuées 2023

✦ Association Gymnastique Eugénoise	500 €
✦ Amicale Les Sources	500 €
✦ Association de Pêche	100 €
✦ Elan Tursan Basket	700 €
✦ ACCA	500 €
✦ Association Sports Loisirs	500 €
✦ Restaurants du cœur	100 €
✦ Association Arts et Cetera	3 000 €
✦ ALALE (Centre de Loisirs)	300 €
✦ Secours populaire	200 €
✦ Lauréat concours peinture Pentecôte	300 €
✦ Lauréat concours dessin pentecôte	100 €
✦ Anim' Eugénie	1 660 €
✦ Coopérative scolaire	2 159 €



Infos pratiques

Mairie



Secrétaire de mairie : **Virginia DE FARIA**

90 route de Mounon 40320 Eugénie-les-Bains

Tél : 05 58 51 15 37

E-mail : mairie@eugenielesbains.fr

www.eugenielesbains.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

lundi, mardi, jeudi et vendredi : 7h45 à 12h30 et 13h30 à 17h30

Fermé le mercredi

Le Maire vous reçoit sur rendez-vous.

Carte d'identité et passeport



Pour toute personne n'ayant pas accès à la « pré-demande en ligne », des formulaires vierges sont à disposition à la Mairie.

Si vous rencontrez des difficultés pour remplir les documents, notre secrétaire de Mairie, Virginia, peut vous aider dans cette première étape avant que vous ne preniez RDV dans une mairie disposant de la station de recueil des empreintes.

Les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) dans les Landes sont désormais traitées dans des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.

Comme l'exigeait déjà la procédure, la nécessité d'identifier le demandeur et de prendre ses empreintes digitales conduit l'usager à se rendre au guichet en mairie.

La nouveauté réside dans le recueil de cette demande de titre au moyen d'un dispositif spécifique appelé « dispositif de recueil » (DR) qui permet notamment de collecter les empreintes numérisées du demandeur. Ce dispositif est déjà en place pour les passeports.

Depuis le 15 mars 2017, chaque usager peut effectuer une demande de titre d'identité dans n'importe quelle des 2088 mairies françaises équipées de ce dispositif de recueil et non plus exclusivement dans sa commune de résidence.

Ces dispositifs de recueil sont installés dans certaines mairies du département et permettent de recevoir également les demandes de passeports.

La « pré-demande en ligne » de la carte d'identité et du passeport

La pré-demande en ligne n'est pas obligatoire mais elle facilite le traitement des demandes.

L'usager peut désormais remplir en ligne sa pré-demande de carte nationale d'identité à partir de n'importe quel poste informatique équipé ayant un accès internet. Il n'aura pas à renseigner de formulaire papier au guichet de sa mairie.

Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes de carte d'identité que les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vol du titre.

<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>

Liste des mairies des Landes disposant d'au moins une station de recueil CNI-e et passeports

COMMUNES LANDES – 40	Adresse	Téléphone
1 AIRE-SUR-L'ADOUR	Place de l'Hôtel de Ville 40 800 AIRE-sur-l'ADOUR	05 58 71 47 00
2 BENESSE-MAREMNE	19 route de Bayonne 40 230 BENESSE-MAREMNE	05 58 72 51 38
3 BISCARROSSE	149 avenue du 14 juillet – BP 40101 40 601 BISCARROSSE cedex	05 58 83 40 40
4 CAPBRETON	Place Saint-Nicolas – BP 25 40 130 CAPBRETON	05 58 72 10 09
5 CASTETS	40 Place Edouard Landouat – BP 33 40 260 CASTETS	05 58 89 40 09
6 DAX	Rue Saint Pierre – BP 50344 40 107 DAX cedex	05 58 56 80 00
7 GABARRET	124 rue de l'Armagnac 40 310 GABARRET	05 58 44 90 03
8 HABAS	56 Place de l'Église 40 290 HABAS	05 58 98 01 13
9 HAGETMAU	50 Allées de Turré – BP 26 40 705 HAGETMAU cedex	05 58 05 77 77
10 LABOUHEYRE	42 rue de l'Hôtel de ville – BP 46 40 210 LABOUHEYRE	05 58 04 45 00
11 LALUQUE	1 Place de la Mairie 40 465 LALUQUE	05 58 57 22 13
12 LIPOSTHEY	24 Place de la Mairie 40 410 LIPOSTHEY	05 58 82 30 06
13 MIMIZAN	2 rue de la Gare – BP 4 40 201 MIMIZAN cedex	05 58 09 44 44
14 MONT-DE-MARSAN	2 Place Général Leclerc – BP 305 40 011 MONT-de-MARSAN cedex	05 58 05 87 87
15 MORCENX-la-NOUVELLE	2 Place Léo Bouyssou 40 110 MORCENX-la-NOUVELLE	05 58 04 19 00
16 MUGRON	1 Place Chantilly 40 250 MUGRON	05 58 97 71 26
17 NOUSSE	26 Place de la Mairie 40 380 NOUSSE	05 58 98 51 76
18 PARENTIS-EN-BORN	Avenue Maréchal Foch – BP 42 40 161 PARENTIS-en-BORN	05 58 78 40 02
19 PEYREHORADE	14 rue Alsace Lorraine 40 300 PEYREHORADE	05 58 73 60 20
20 PISSOS	51 route Daugnague 40 410 PISSOS	05 58 04 41 40
21 ROQUEFORT	1 Place du Soleil d'Or 40 120 ROQUEFORT	05 58 45 50 46
22 SAINT-JEAN-de-MARSACQ	190 route de Cricq 40 230 SAINT-JEAN-de-MARSACQ	05 58 77 70 54
23 SAINT-PANDELON	210 Route du Bourg 40 180 SAINT-PANDELON	05 58 98 72 66
24 SAINT-PAUL-LES-DAX	111 avenue Maréchal Foch – BP 20050 40 992 SAINT-PAUL-lès-DAX cedex	05 58 91 20 20
25 SAINT-PIERRE-DU-MONT	117 avenue Georges Sabde – BP 218 40 282 SAINT-PIERRE-du-MONT cedex	05 58 75 31 07
26 SAINT-SEVER	Rue de l'Hôtel de Ville – BP 90027 40 501 SAINT-SEVER cedex	05 58 76 00 02
27 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE	24 avenue Nationale 40 230 SAINT-VINCENT-de-TYROSSE	05 58 77 00 21
28 SAMADET	16 Place de la Mairie 40 320 SAMADET	05 58 79 11 56
29 SAUGNAC-et-MURET	Place de la Mairie 40 410 SAUGNAC-et-MURET	05 58 09 61 18
30 SOUSTONS	9 Place de l'Hôtel de Ville – BP 88 40 141 SOUSTONS cedex	05 58 41 50 11
31 TARNOS	14 Boulevard Jacques Duclos 40 220 TARNOS	05 59 64 00 40
32 TARTAS	6 Place Gambetta 40 400 TARTAS	05 58 73 41 06
33 YGOS-SAINT-SATURNIN	247 avenue Saint-Saturnin 40 110 YGOS-SAINT-SATURNIN	05 58 51 71 90

Médiathèque – Antenne d'Eugénie



79 route de d'Aire
05.58.46.52.37 // mediatheque@cdcaire.org

Horaires d'hiver : du 02 décembre au 27 février

Mercredi : 09:30 – 12:00 / 15:00 – 17:30

Vendredi : 15:00 – 17:30

Retrouvez toutes les actualités et animations :
<https://mediatheque.cdcaire.org/Mediatheque/>



Si vous souhaitez rejoindre l'équipe, vous serez les bienvenus !

Contact :

Laurent PAGES au 05 58 51 34 04

Tout au long de l'année, venez découvrir les expositions d'artistes locaux ...



Office de Tourisme Communautaire

Place Gaston Larrieu // 05.58.71.64.70

accueil@tourisme-aire-eugenie.fr

Site Internet : www.tourisme-aire-eugenie.fr



Tourime Aire Eugénie



@ Tourisme Aire Eugénie



Suivez toute l'actualité de notre territoire !

Vous cherchez un restaurant, un producteur, un site ou un musée à voir, une activité sportive ou culturelle à faire, une balade ou pourquoi pas une belle découverte patrimoniale dont notre territoire regorge !

Chaque semaine, chaque mois, elles vous informent et vous font découvrir toutes les animations, les lieux à découvrir, les concerts ...



De gauche à droite : Camille, Marie, Manon, Mylène et Julie

Antenne d'Eugénie

✦ du 2 janvier au 15 février et du 15 décembre au 31 décembre

Vendredi : 09:00 – 12:30 / 13:30 – 17:00

✦ du 15 février au 31 mars et du 2 novembre au 14 décembre

Lundi au vendredi : 09:00 – 12:30 / 13:30 – 17:00

✦ du 1er avril au 31 octobre

Lundi au vendredi : 09:00 – 12:30 / 13:30 – 18:00

Samedi : 09:00 – 13:00

Mais aussi Antenne d'Aire

✦ du 2 janvier au 31 mars et du 2 novembre au 31 décembre

Lundi au vendredi : 09:00 – 12:30 / 13:30 – 17:00

✦ du 1er avril au 31 octobre

Lundi au vendredi : 09:00 – 12:30 / 13:30 – 18:00

Samedi et jours fériés : 09:00 – 13:00

✦ du 5 juillet au 31 août

Lundi au vendredi : 09:00 – 12:30 / 13:30 – 18:00

Samedi et jours fériés : 09:00 – 13:00

Dimanche : 09:00 – 13:00



Associations

Gymnastique Eugénoise



Chers Amis d'ici et d'ailleurs,

Un petit mot de fin et de début d'année, pour vous adresser un salut amical.

La Gym Eugénoise continue son chemin, enrichie de quelques nouveaux adhérents.

Ses effectifs sont stables, et nous avons toujours la même animatrice pour nous « muscler » en musique et en rythme.

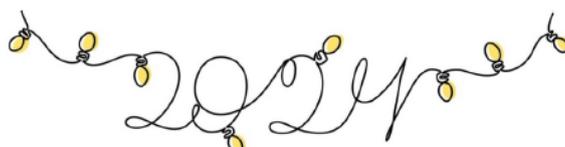
Nous avons participé à des manifestations ou des soirées avec d'autres associations, ce partage amical fait chaud au cœur. Nous tenons à remercier Mr le Maire et le conseil municipal pour le prêt de la salle gratuite... (mais très fraîche parfois !)

Merci à tous nos fidèles Amis d'Eugénie toujours présents à nos deux repas annuels.

Nous sommes donc prêts pour 2024 afin de reprendre le chemin de nos séances sportives, dynamiques, et amicales.

Nous vous présentons à tous, **nos meilleurs vœux** pour la nouvelle année, vœux de bonne santé et de paix douce et joyeuse.

Annie et toute son équipe



A.C.C.A

Activité 2022 – 2023

Trente-deux chevreuils ont été prélevés dans le cadre du plan chasse.
Douze renards et cinquante ragondins ont été pris dans le cadre de la régulation des nuisibles.
Pendant la saison de chasse, trente perdreaux et quatre-vingt-dix faisans ont été lâchés.

Aussi, durant cette année, trois repas ont été organisés par l'ACCA :

- > 19 mars : repas cote à l'os
- > 12 août : soirée tapas dans le cadre des fêtes patronales
- > 07 octobre : repas poulet crapaudine

Activité 2023 – 2024

Le plan de chasse chevreuil sera maintenu à trente-deux prélèvements.

Nous organiserons trois repas :

- ↳ **24 mars : repas cote à l'os**
- ↳ **10 août : soirée tapas**
- ↳ **05 octobre : repas poulet crapaudine**

Pour le **week-end du 13 janvier**, nous organisons une vente de chevreuil :

- ¼ : **15 €**
- ½ : **30 €**
- **Entier : 60 €**

Tout le bureau ainsi que moi-même vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et une bonne année 2024.

Le président, Eric SAINT-GERMAIN

Association Sports Loisirs Eugénois

Notre saison 2023 s'achève. Comme l'an passé, certains membres de notre club, plus très nombreux, ont participé à quelques randonnées « cyclo ».

Notre discipline connaît le même déclin dans tous les clubs. Les jeunes se dirigent plutôt vers la pratique du VTT.

Pour autant, nous avons encore réussi à organiser notre **traditionnelle randonnée du 14 juillet** grâce au renfort des nombreux bénévoles d'Anim'Eugénie que nous remercions.

97 cyclos et 38 marcheurs ont répondu présents à cette matinée sportive qui ouvre la symbolique fête du 14 juillet avec son bal et son feu d'artifice organisés par Anim'Eugénie.

Nos deux associations, ainsi complémentaires, espèrent faire perdurer la fête du 14 juillet à Eugénie.

Notre Assemblée Générale du mois de février prochain en décidera !

Nous remercions Monsieur le Maire et son conseil municipal pour la subvention accordée.

En cette fin d'année, nous avons une pensée émue pour Françoise, épouse de notre ami et membre actif, Jean-Claude LABIDALLE, qui nous a malheureusement quittée au mois de mai.

Nous souhaitons à tous nos membres, la bonne santé nécessaire pour continuer à faire vivre notre club.

Bonne année à tous,

Le bureau de S.L.E

Société St Vincent de Paul et St François d'Assise

A l'approche de Noël, traditionnellement, toujours en collaboration avec « l'Amicale des Sources », nous remettrons un petit présent à nos amis sociétaires de plus de 85 ans et partagerons avec eux quelques instants d'amitié.

En 2023, nous déplorons le départ de 5 de nos membres :

- **Jean FOURNIER**, 87 ans, le 02/03/23
- **Marcel FAUTHOUX**, 85 ans, le 18/03/23
- **Jeanine PFIFFERLING**, 95 ans, le 07/04/23
- **Hubert LAMOTHE**, 90 ans, le 23/07/23
- **Georges CASTAIGNOS**, 88 ans, le 26/07/23.

Nous exprimons également nos amicales pensées aux familles de :

- **Michèle HAMEON**, décédée le 01/12/22, ancienne sociétaire.
- **Annie JONCKHEERE**, décédée le 30/12/22, fille de Marcel, sociétaire.
- **Tony LEROCK**, élevé à Eugénie, ancien employé municipal.
- **Patrick DEHEZ**, décédé le 21/10/23, fils de Bernard, notre ancien et dévoué président.

Vous avez par votre présence et vos gestes d'amitié, apporté un peu de réconfort à toutes ces familles.

Merci aux commissaires pour leur dévouement. Ils passeront chez vous pour encaisser les cotisations annuelles qui servent, comme vous le savez, à verser l'**allocation de 400 € attribuée aux familles endeuillées**.
Merci pour votre solidarité.

Nous regrettons le départ d'Evelyne et Michel DUTHEIL qui se sont rapprochés de leurs familles et qui nous laissent par leur dévouement et leur gentillesse, un excellent souvenir.

Nous avons le plaisir d'accueillir 6 nouveaux membres, à savoir :

Anne et Michel PELLE
Marie-Josée et Dominique MACE
Francine et Pascal COUSIN.

A vous tous, ainsi qu'à vos proches, les membres du bureau se joignent à moi pour vous souhaiter un Noël entouré d'affection et une douce année 2024.

Le Président et son Conseil d'administration
Serge LUCMORT

Amicale Les Sources

L'année 2023 se termine et nous nous préparons à hiberner jusqu'à l'Assemblée Générale du Mardi Gras.

Mais, durant ce mois de décembre, nous aurons encore vécu quelques rendez-vous des plus conviviaux :

- Le grand LOTO de Noël suivi d'un goûter festif
- Le lendemain, dernier Tarot de l'année autour de Marc et Serge.
- Et enfin, le samedi 16, le repas de fin d'année : moment toujours très chaleureux autour d'un menu alléchant conclu par un spectacle de magicien ventriloque.

Nous n'oublions jamais nos amis les plus âgés (+ de 85 ans) puisqu'ils recevront un colis de Noël, qui, nous l'espérons, réchauffera leur cœur (ils sont au nombre de 23).

Lors de la journée « les féeries de Noël » nous avons, durant toute l'après-midi, proposé des coques en faveur du Téléthon. Plus de 400 € (record battu) ont été ainsi collectés. Bravo à ces volontaires pour qui le mot « solidarité » n'est pas un vain mot.

L'année 2023, laissera auprès de beaucoup de nos adhérents de très bons souvenirs :

- ↳ Les lotos de Nicole et son équipe connaissent un franc succès.
- ↳ Le tarot, mis en route cette année, a pris un bel essor
- ↳ La pétanque, grâce au dynamisme de Lucette bien aidée par Bernard, Jacquy et Dominique nous a permis de passer d'agréables moments surtout lors des apéritifs dînatoires.
- ↳ La belote a moins d'adeptes malgré les efforts de Reine et de Ginou.
- ↳ La confection des coques, tous les mois, avec distribution à nos anciens connaît un franc succès auprès des curistes.

Enfin, réussite totale des soirées « guinguettes », très prisées des curistes. Je tiens, avec le Conseil d'Administration, à remercier les nombreux bénévoles qui répondent présents spontanément. La réussite financière de ces activités nous permet d'assumer les deux objectifs que poursuit notre Amicale :

- 1) Apporter un soutien chaleureux à nos adhérents les plus âgés (visites à domicile colis fréquents cadeaux d'anniversaires, ...)
- 2) Créer des moments conviviaux avec les autres membres de l'Association (voyages, repas, sorties spectacles, ...)

Mais, si l'on souhaite poursuivre ces deux objectifs, il faut que les nouveaux retraités nous rejoignent. Les octogénaires de notre association se sont jusqu'ici dévoués. Ils ont permis aux plus âgés de vivre de bons moments. Aujourd'hui, un petit coup de pouce, de la part des nouvelles générations leur ferait le plus grand bien. En adhérent à l'Amicale « on ne vieillit pas plus vite ». Au contraire, en apportant un peu de dynamisme, des idées nouvelles, ou simplement, une présence, on permet de faire vivre dans notre cher village une convivialité, une solidarité amicale bref, un plaisir de vivre...

Joyeuses fêtes à vous tous

Jean-Claude LAFARGUE



Passage de la Flamme de la paix et de l'espérance à Eugénie ...

Vous avez été nombreux à vivre ce petit évènement dans notre village. Reçue par tous les villages du Tursan, ce symbole de la paix fut accueilli chez nous, de façon originale puisque Catherine et Hervé Larrieu Arguilé avaient gentiment accepté de revêtir leur tenue d'époque pour recevoir cette flamme, acheminée jusqu'à nous, par les habitants de Classun et de Buanes. Cette réception fut entourée de M. Michel Guérard, d'enfants et d'une centaine de personnes.

Un goûter, généreusement offert à tous, par l'Amicale les Sources (qui pour l'occasion confectionna plus de 500 coques ! Bravo les anciens !) permit de passer des instants chaleureux sur fond de chansons d'espérance.

La flamme rejoignit ensuite la salle d'animation où se déroula une soirée des plus joyeuses. Clémence, Alice, Paul, Melissa, Jules, Gabriel, avec courage et talent, lurent quelques poèmes sur la Paix.

Prirent le relais, les formidables chanteurs de Itury Lagunak qui surent donner à cette soirée, une ambiance des plus joyeuses, l'humour de Dominique, leur président apportant une note de franche gaieté.

Les 130 convives partagèrent donc, dans la joie un repas simple hors le succulent dessert, offert cordialement par Michel Guérard, que nous ne remercierons jamais assez pour sa grande générosité.

A 21h, la flamme quitte l'ambiance festive de la salle, dans l'obscurité, pour passer la nuit à l'église, accompagnée par l'infatigable Philippe à l'accordéon, les chanteurs et une trentaine de personnes désirant réfléchir et méditer quelques instants.

Le lendemain matin enfin, départ vers Bahus entourée par des Cyclos et des marcheurs porteurs de colombes, cette marche clôturant, en beauté, le passage de ce symbole de paix et d'espérance dans notre cité.

Nous tenons à remercier les sociétés qui se sont spontanément impliquées dans cet évènement : Anim'Eugénie, le Comité des fêtes, les Cyclos, la Gym Eugénoise, l'Amicale Les Sources. Merci également à la Mairie d'Eugénie pour son soutien logistique et à Itury Lagunak pour sa généreuse et grandiose prestation.



Les responsables



Anim'Eugénie



La saison thermale s'achève avec 7667 curistes.

Espoirs déçus de ne pas retrouver la fréquentation d'avant Covid malgré les nouveaux soins mis à disposition à Eugénie par la Chaîne Thermale.

Satisfaction cependant d'entendre les retours très positifs des curistes présents, tant pour la cure que pour son environnement...

Notre association continue à faire tout son possible pour que leur séjour soit attractif.

- ✦ Randonnées pédestres, belote, pétanque, projection de films, concerts, théâtre, soirées repas dansants auxquels s'ajoutent
- ✦ Animations proposées par nos prestataires (bien être, ateliers artistiques, visites, etc ...)
- ✦ Animations organisées par les commerçants (repas, spectacles, concerts)
- ✦ Animations proposées par les différentes associations (lotos, tarot, dégustation de coques, repas dansants, festival Arts en Vies)

Certaines semaines étaient même trop chargées !

En cette fin d'année, nous tenons **à remercier les bénévoles présents tout au long de la saison thermale**, grâce à qui nous pouvons proposer un programme si riche :

- André NOBLET, pour ses concours de pétanque, de belote, et DJ de toutes nos soirées repas.

- Anne et Michel PELLE, Marie-José MACE DARZACQ, Marc ST GERMAIN, qui encadrent les marches toutes les semaines, ainsi que Marie-Claude LEON et Isabelle BRETHERS toujours volontaires pour un remplacement, avec une mention particulière pour notre vétéran, Jean CARPAN, très fidèle bon marcheur qui a décidé à regret de quitter l'équipe.

Tous nos remerciements chaleureux à Jean qui était auprès de nous, en toute discrétion depuis de nombreuses années.

Nous avons avec beaucoup de regrets dit au revoir à Evelyne et Michel DUTHEIL qui ont été durant une dizaine d'années des membres très actifs de notre association. Leur implication, leur joie de vivre et leur générosité nous manquent. On se réjouit qu'ils connaissent d'autres joies auprès de leur famille.

- Merci aussi à Jacky Pommiez, sans qui nos coustilles ou carcasses n'auraient pas la même saveur et à Eric ST Germain et Virginie qui orchestrent efficacement le service.

- Merci aussi à tous nos adhérents présents, après leur journée de travail, au service et à la cuisson pour chaque repas et autres animations.

Nous retenons la réussite et le succès des points forts de l'année :

▪ **La journée Jardins et peinture de Pentecôte** avec son marché et ses nombreux exposants, le concours de peinture très efficacement organisé par Annie DAURIAC et les prix offerts par la Mairie, les travaux des enfants grâce au concours de l'école, l'implication de la médiathèque.

Pour la première fois nous avons délégué le repas aux restaurateurs du village qui se sont fédérés avec un succès qui a dépassé leurs possibilités d'accueil.

Malgré l'absence de la recette du repas, cette journée s'auto finance presque grâce aux vaillant-es- qui ont tenu la buvette. (Publi Tursan, Nam Tran, Conférence, prix concours de peinture = 1293 €).



▪ **Le Festival « Arts en Vies »** sous la protection d'« Eugène » qui a trôné pendant six mois au bout des bassins et les réalisations des différents artistes, avec en point d'orgue, l'étonnante sculpture du « Pot au Feu » et autres performances ainsi que les soirées théâtre, concerts...

▪ **La journée familles** : soirée dansante et feu du 14 juillet : nous finançons le feu d'artifice et le DJ = 2400€
Là encore grâce au bénéfice buvette (1000 €, merci à tou-s-tes) et grâce à l'implication de Jérôme Denis et Christophe (camping des Sources) qui se « dorent » toute la journée devant le brasero pour la cuisson des jambons (+ préparation de la piperade la veille), nous avons servi 210 repas avec un bénéfice de 1400 €. Cette journée s'autofinance aussi grâce au courage et à l'implication de tous.

▪ **Octobre Rose** : comme l'an dernier en soutien au programme proposé par les thermes, avec le retour des carcasses de canards, grand succès de la soirée du 26 octobre.

Nous reversons 2 € par repas (320€) à la ligue contre le cancer.

L'association de la Gymnastique a recueilli 440 € grâce à leur tombola.

Merci à toutes ces dames qui en plus nous décorent la salle et les tables avec beaucoup de goût.

Grâce à l'implication de tous, les thermes ont remis un chèque total de : **1 507,60 €**.



▪ La très belle journée de Noël du 3 décembre :

↳ **26 exposants en intérieur**

↳ **11 exposants à l'extérieur**

La météo nous a gâtés, le Père Noël aussi ! Nathalie dépense beaucoup d'énergie pour l'organisation de cette journée qui rassemble grands et petits et qui, au fil des ans, connaît un franc succès. Elle n'a pas manqué de vous remercier toutes et tous qui avez grandement participé à cette réussite.

Merci à l'énergie de nos amis de **l'Amicale des Sources** pour la confection des coques et grâce à qui nous avons reversé **au téléthon 388,20 €** et merci à nos **marcheurs** qui nous permettent de reverser **138 €**.

Nos remerciements à la Mairie qui offre le spectacle pour les enfants et permet à cette journée de renflouer les caisses de l'association d'environ 1400 €. Toujours grâce à la buvette, aux pâtisseries que vous confectionnez et grâce à Jocelyne notre championne de la tombola qui n'a pas ménagé sa peine pour vendre 338 tickets ! Bravo et merci à tous.



L'année 2024 s'annonce comme un tournant dans le fonctionnement de notre association.

Déjà évoqué avec Franck en début d'année par Monsieur le Maire, le contrat saisonnier de notre animateur n'a pas été renouvelé pour 2024.

La Municipalité ne se désengage pas de sa participation au financement de l'animation de la station thermale, et va sous-traiter par convention à l'Office de Tourisme, une grande partie des missions de Franck. Ceci est possible grâce au 5^{ème} poste créé par l'OT, lui permettant de rester classé en 1^{ère} catégorie.

Notre équipe a besoin de renfort pour se renouveler, ceux qui œuvrent depuis de nombreuses années souhaitent être remplacés, donc tous les volontaires seront les bienvenus à nos côtés.

Nous avons toujours besoin d'accompagnants pour les marches afin que les bénévoles déjà en place aient plus de libertés. N'hésitez pas à venir renflouer leurs rangs.

**Notre mission reste l'animation, dans la joie, la bonne humeur, la convivialité et l'amitié.
Avançons tous ensemble pour relever tous les défis de 2024 !**

A chacune et à chacun de vous, nous souhaitons chaleureusement de joyeuses fêtes et une très belle année 2024, accompagnée d'une bonne santé pour poursuivre vos rêves et vos ambitions.

Les co-présidentes et le conseil d'administration.



Merci Monsieur GUERARD !

Pour conclure ce bulletin, nous souhaiterions remercier et féliciter Monsieur GUERARD.

A l'occasion de ses 90 ans au mois de Mars, la municipalité accompagnée de l'Office de Tourisme et des associations communales (Anim'Eugenie, Comité des fêtes, Amicale des Sources, Acca, Gym Eugénoise et Arts et cetera) se sont réunis pour lui offrir un présent.

Ce fut un agréable moment de partage, renforçant ainsi les liens qui nous unissent à cette belle et humble personnalité.



Ce 28 décembre, il a reçu une nouvelle distinction.

En présence des élus locaux et des producteurs locaux partenaires, Madame Françoise TAHERI, préfète des Landes, lui a remis **l'insigne de Commandeur de l'Ordre du Mérite Agricole**.



Crédit photos : Préfecture des Landes

Encore merci pour tout ce que vous apportez à notre village ...